Procès-verbal n°21 de la Commission Foot Animation

Réunion du :	**08/03/24**
À :	**10h**
Présidence :	Mr. Didier CASANADA
Présents :	Mmes Nadine GRECO, Mrs Daniel OLIVET, Jean Pierre RIEU, Denis LASGOUTE, Sauveur ROMAGNOLE.
Absent excusé :	Mme Martine JOLY,
Assiste à la Réunion :	

Les présentes décisions sont susceptibles d'appel devant la Commission d'Appel de District dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de sa notification, dans le respect des dispositions de l'article 190 des Règlements Généraux de la F.F.F

Toutes les correspondances adressées aux commissions doivent se faire via la boite mail officielle du club (n° affiliation@footoccitanie.fr). Seuls les courriels identifiés avec le Nom, Prénom, Qualité de l'auteur seront pris en compte par le District.
A défaut du respect des prescriptions ci-dessus énoncées, la formalité ou requête sera déclarée irrecevable. (art 17.1 du règlement intérieur du District).

Approbation des procès-verbaux

La commission approuve le procès-verbal N° 20 du 02/02

Rappel

UTILISATION DE LA FMI
LE RESULTAT DE L'EQUIPE QUI A REMPORTE LES DEFIS DOIT ETRE NOTE SUR LA FEUILLE FMI DANS LA PARTIE "OBSERVATION".
Beaucoup de clubs ne le font pas : ATTENTION au moment des classements.
En cas de disfonctionnement utiliser une feuille de match papier ainsi que le tableau « Rapport FMI » dûment remplis, qui vous ont été envoyés par mail, et à télécharger dans Foot club ainsi que le site du DISTRICT.

Championnat U12/U13

Beaucaire FC: Rencontres U12/U13 **11H00**

DEFIS - RAPPEL

- **D1-D2-D3 : Défis « Conduite de Balle « à partir de la Phase 2 matchs (13 janvier /9 mars)**
- **D1-D2-D3 : Défis « 1 C 1 Gardien « à partir de la Phase 2 matchs (16 mars / 4 mai)**
- **D4 : 13 janvier /2 mars « Défis conduite de balle »**
- **D4 : 9 mars / 27 avril « 1 C 1 Gardien »**

MODIFICATION AU CALENDRIER

- La rencontre N°27714882 U12/U13 **D4 B RIBAUTE TAV 2 / ALES OL 3** du 02.03.24 (non joué terrain impraticable) **est reportée au 30.03.24.**

FESTIVAL PITCH U13 Garçon et filles

Une réunion par visioconférence sera faite avec les clubs finalistes quelques jours avant la finale, comme la saison dernière. A suivre.

FMI

RAPPEL AU CLUBS : concernant les clubs responsables d'équipes pour la FMI

Dans FOOTCLUB : Il faut **absolument qu'un éducateur** soit renseigné pour chaque équipe, sinon les matchs n'apparaissent pas sur la tablette.

Absence/Non utilisation de la FMI

Date	Compétition	Match	N° match	Décision	Motif
13.01.24	U12 D1 E	St Hilaire / Pissevin	27716655	**Amende : 100 €** N. Pissevin : N° 5525595	1/Pas de transmission FMI – le club de N. Pissevin n'a pas été en mesure d'utiliser la FMI (aucune explication de leur part) 2/Feuille de match papier

Absence/Non utilisation de la FMI

Date	Compétition	Match	N° match	Décision	Motif
02.03.24	U12U13 D4 A	Quissac GC / Le Vigan PV	27714852	**Amende : 100 €** PV Le Vigan : N° 551688	1/Non -utilisation FMI 2/Feuille de match papier 3/ club visiteur : pas leur code

Art. 72 - Feuille de match

1. À l'occasion de toute rencontre officielle ou amicale, une feuille de match est établie en conformité du règlement de l'épreuve s'il s'agit d'un match de compétition officielle, et sous la responsabilité de l'organisateur s'il s'agit d'un match amical.

2. La feuille de match doit être établie conformément aux dispositions des articles 139 et 139 bis des Règlements Généraux de la FFF.

3. Le Club recevant (ou celui désigné comme tel) a l'obligation de transmettre la FMI le jour même de la rencontre.

4. Dans le cas où la feuille de match utilisée est une feuille de match papier, celle-ci doit être intégralement numérisée au sein du Club en bonne et due forme à l'aide d'un logiciel ou appareil de numérisation et transmise par courriel au Secrétariat du District le jour même de la rencontre. De plus, l'original de la feuille de match papier doit parvenir au District dans les 3 jours ouvrables suivant la rencontre en justifiant des motifs n'ayant pas permis l'utilisation de la FMI. Le Club recevant doit conserver impérativement, sur le support de son choix, une copie recto-verso de la feuille de match, afin de pouvoir la fournir au District en cas de besoin (non-réception de l'original par exemple).

5. Le Club ne se conformant pas à ces dispositions est passible de la sanction prévue à l'article 53 des présents règlements.

6. Qu'elle soit sous forme numérique (FMI) ou papier, la non-transmission de la feuille de match dans les 15 jours suivant la rencontre, entrainera, outre l'amende prévue à l'alinéa précédent, la perte du match par pénalité au Club responsable, sauf cas de force majeure dûment constaté par la Commission compétente.

7. Des feuilles de match papier particulières pourront être prévues par les Commissions compétentes si la compétition le nécessite (tournoi, plateau, échiquier, jour de coupe…). Les dispositions de l'alinéa 4 s'appliquent à ces feuilles de match papier.

Championnat U12

Beaucaire FC: Rencontres U12 **11H00**

DEFIS - RAPPEL

Les DEFIS d'avant-rencontre :

- **Défis « Conduite de Balle » : Période du 13 janvier au 03 février 2024 (2°trimestre)**
- **Défis « 1 C 1 Gardien » : Période du 02 mars au 27 Avril 2024 (3°trimestre)**

Retour CSR

Dossier n°2023/2024-CSR- 0152

Match n° 27715157 : SO AIMARGUES 21 – AV. S. ROUSSON 31 du 27/01/2024

Considérant que l'équipe de l'**AV. S. ROUSSON 31** était absente à l'heure de la rencontre,

Dit match perdu par forfait à AV. S. ROUSSON 31,

Débit : 30 euros à AV. S. ROUSSON 31 pour forfait

Dossier n°2023/2024-CSR- 0163

Match n° 27716660 : AC PISSEVIN VALDEGOUR 22 – ST GILLES AEC 22 du 03/02/2024

Considérant que l'équipe de **ST GILLES AEC 22** était absente à l'heure de la rencontre,

Dit match perdu par forfait à ST GILLES AEC 22,

Débit : 30 euros à ST GILLES AEC pour forfait.

Foot Animation - U10 à U10/U11

Nîmes OL : Pl U10 et U10/11 **14H00**

Beaucaire FC: Début des Pl U10 et U10/11 **9H30**

Pour la rotation 4 et 5 en U10 et U10/U11 les clubs qui n'utiliseront pas le FAL seront amendées de 25€

Foot Animation - U6 à U8/U9

Beaucaire FC : Début des plateaux **13h30**

Les Plateaux à US Trefle se joueront **le samedi à 13h30** de U6 à U8/U9

Pour la rotation 4 en U8 et U8/U9 les clubs qui n'utiliseront pas le FAL seront amendées de 25€

Rotation 4 en U8/U9 – U8 – U6/U7 : Les clubs qui veulent s'inscrire en ELITE peuvent le faire par un mail au District :

Dates R4 / 23 Mars – 6 et 27 Avril – 4 Mai

Les feuilles de plateaux U6 et U6/U7 doivent impérativement envoyées à la commission (ici, non utilisation du FAL).

Les clubs qui ne feront pas parvenir leurs feuilles de plateaux pour contrôle seront amendées de 25€

Foot Animation - FEMININES

Résultats PITCH du 16 Décembre : Equipes **qualifiées pour la Finale Départementale**
PL 1 : Roquemaure 1 – **PL 2** : Vergeze 1 - **PL 3** : N Métropole 1 – **PL 4** : Beaucaire 30 1
La finale départementale se jouera le Samedi 6 Avril sur les installations de Beaucaire à partir de 14h00
Une réunion par visioconférence sera faite avec les clubs finalistes quelques jours avant la finale, comme la saison dernière. A suivre.

R4 Foot à 5 (U9-U10-U11)
Dates : 2 – 9 – 16 Mars / Rattrapage 23 Mars
Poule A : Laudun 1 – Beaucaire 1 - Laudun 2
Poule B : Manduel 1 – Vergeze 1 – Quissac 1

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Le Président
Didier CASANADA

La Secrétaire de Séance
Nadine GRECO